

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 03713

Numéro SIREN : 890 671 928

Nom ou dénomination : JULIA

Ce dépôt a été enregistré le 21/11/2023 sous le numéro de dépôt 25384

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS JULIA Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 1 Bis rue Marie Capoline de Beaufort 59164 BEAUCAMPS-LIGNY Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 8 9 0 6 7 1 9 2 8 0 0 0 1 2 Néant *

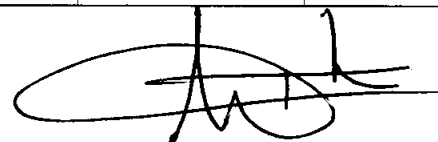
CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Exercice N clos le 30/06/2023

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	493
	Immobilisations en cours	AV	AW	181
	Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	8 104
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	132 209
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
Prêts	BF	BG		
Autres immobilisations financières*	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	493
				140 494
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*			
	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
	En cours de production de biens	BN	BO	
	En cours de production de services	BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT	BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
	CRÉANCES			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	12 504
	Autres créances (3)	BZ	CA	2 424
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	DIVERS			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE	
Disponibilités	CF	CG	3 739	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
TOTAL (III)		CJ	CK	18 667
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	493
Renvois : (1) Dont droit au bail		CP	(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété *		Stocks :		Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group




Expert-comptable : COREX

1 rue Philippe Noiret 59350 SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE

Tél 03.20.66.16.40

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS JULIA</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ... 480)	DA	480
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	48
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>B1</u>)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)	DG	40 723
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	34 326
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	75 577
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)	DV	64 903
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	14 415
	Dettes fiscales et sociales	DY	3 185
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Autres dettes	EA	1 080	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)	EC	83 584	
Ecart de conversion passif*	(V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	159 161	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	83 584	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS JULIA						Néant		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	56 073	FH		FI	56 073	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	56 073	FK		FL	56 073	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	56 073	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	14 865	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	599	
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	224
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
Autres charges (12)					GE			
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	15 688	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	40 384	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	40 384	

(RENVOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group



Expert-comptable : COREX

1 rue Philippe Noiret 59350 SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE

Tél. 03 20 66 16 40

Désignation de l'entreprise		SAS JULIA		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)					HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				(IX)	IJ	
Impôts sur les bénéfices *				(X)	HK	6 058
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					HL	56 073
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					HM	21 746
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)					HN	34 326
RENOVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3) Dont	Crédit bail mobilier *			HP	
		Crédit bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HN	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG - CRDS) A5				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	facultatives A6	obligatoires A9		
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N	
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS JULIA										Néant *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
								Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX	
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	674	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
		Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III					LN	674	LO		LP	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T
Autres participations					8U	73 513	8V		8W	66 800	
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V		
TOTAL IV					LQ	73 513	LR		LS	66 800	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	74 187	0H		0J	66 800	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
						par virement de poste à poste		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
						par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		C0		D0	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		LW	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME	
		Inst. gales, agenc. et am. des constructions				IS		MG		MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK	
		Inst. gales., agenc. aménagements divers				IU		MM		MN	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique				IW		MS		MT	674
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW	
		Immobilisations corporelles en cours				IY		MZ		NA	
	Avances et acomptes					NC		ND		NE	
	TOTAL III					IY		NG		NH	674
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		0U		M7
Autres participations					I0		0X		0Y	140 313	
Autres titres immobilisés					I1		2B		2C		
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F		
TOTAL IV					I3		NJ		NK	140 313	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		0K		0L	140 987	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group



Expert-comptable : COREX

1 rue Philippe Noiret 59350 SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE

Tél. 03 20 66 16 40

5

Exercice N clos le : 30/06/2023

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS JULIA

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS JULIA					Néant *	
CADRE A						
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY	EL	EM	EN	
Fonds commercial		RE	RF	RI	RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	PF	PG	PH	
TOTAL I		RK	RM	RN	RO	
Terrains		PI	PJ	PK	PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU	
Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV	PW	PX	PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	QE	QF	QG	
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO	493
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT	
TOTAL II		QU	QV	QW	QX	493
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	ØP	ØQ	ØR	493
		268	224			
		268	224			
		268	224			
CADRE B						
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
Immobilisations amortissables	DOTATIONS		REPRISES		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2
Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3
Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
Emballages recup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM		
TOTAL III						N0
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)	
						NZ
CADRE C						
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				Z9	Z8	
Primes de remboursement des obligations				SP	SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS JULIA							Néant ☒ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A II) *	3U	TD	TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TH	TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL		IV		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ		TR		
TOTAL I		3Z	TS	TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4I	4V		4W		
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	E0	EP	EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T		5U		
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X		5Y			
TOTAL II		5Z	TV	TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	incorporelles	6A	6B	6C		6D	
		corporelles	6E	6F	6G		6H	
		titres mis en équivalence	02	03	04		05	
		titres de participation	9U	9V	9W		9X	
		autres immobilisa- tions financières (1) *	06	07	08		09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z		7A		
TOTAL III		7B	TY	TZ		UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC		UD		
Dont dotations et reprises		d'exploitation	UE	UF				
		financières	UG	UH				
		exceptionnelles	UJ	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.							10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.								
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Cadre A				ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL	132 209		UM			UN	132 209				
	Prêts (1) (2)			UP			UR			US					
	Autres immobilisations financières			UT			UV			UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA											
	Autres créances clients			VX	12 504			12 504							
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constatée) 10)			ZI											
	Personnel et comptes rattachés			UY											
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ											
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM											
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	2 424			2 424							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VY											
		Divers		VP											
	Groupe et associés (2)			VC											
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR											
	Charges constatées d'avance			VS											
	TOTAUX				VT	147 137		VU	14 928		VV	132 209			
	RENVIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD										
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE											
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF										
CADRE B				ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y											
Autres emprunts obligataires (1)				7Z											
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG											
		à plus d'1 an à l'origine		VH											
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A											
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	14 415			14 415							
Personnel et comptes rattachés				8C											
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D											
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	862			862								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	2 123			2 123								
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX												
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	200			200								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J											
Groupe et associés (2)				VI	64 903			64 903							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	1 080			1 080							
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ											
Produits constatés d'avance				8L											
TOTAUX				VY	83 584		VZ	83 584							
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ						(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tes auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK						* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Formulaire obligatoire article 53 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise <u>SAS JULIA</u>		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209 II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K4bis - K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		▼ ligne W1	▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058-B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS JULIA				Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		AFFECTATIONS	- Réserve légale	ZB	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	29 440		- Autres réserves	ZD	29 440
	Prélèvements sur les réserves	0E			Dividendes	ZE	
					Autres répartitions	ZF	
	TOTAL I	0F	29 440		Report à nouveau (NB Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	
					TOTAL II	ZH	29 440
RENSEIGNEMENTS DIVERS							Exercice N :
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)				J7	VQ	
	Engagements de crédit-bail immobilier					YR	
	Effets portés à l'escompte et non échus					YS	
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance					YT	12 000
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)			J8		VQ	
	Personnel extérieur à l'entreprise					YU	
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	1 446
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV	
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)			ES		ST	1 418
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	14 865
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	599
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)			ZS		9Z	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	599
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée					YY	11 215
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					VZ	478
DIVERS	Montant brut des salaires *					0B	
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					0S	
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	%
	Numéro du centre de gestion agréé *			XP			
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG	
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies					RH	
RÉGIME DE GROUPE *	Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA	Plus-values à 15%	JK	Plus-values à 1%	JL
				Plus-values à 19%	JM	Imputations	JC
	Groupe résultat d'ensemble		JD	Plus-values à 15%	JN	Plus-values à 1%	JO
				Plus-values à 19%	JP	Imputations	JF
	Si vous relevez du régime de groupe, indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058 - NOT pour le régime de groupe)

Cegid Group



Expert-comptable : COREX

1 rue Philippe Noiret 59350 SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE

Tél. 03 20 66 16 40

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS JULIA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2023, dont le total est de 159 162 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 34 326 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 09/10/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	674			674
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	674			674
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	73 513	66 800		140 313
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	73 513	66 800		140 313
ACTIF IMMOBILISE	74 187	66 800		140 987

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	268	225		493
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	268	225		493
ACTIF IMMOBILISE	268	225		493

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 147 137 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	132 209		132 209
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	12 504	12 504	
Autres	2 424	2 424	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	147 137	14 928	132 209

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 480,00 euro décomposé en 480 titres d'une valeur nominale de 1,00 euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	480	1
Titres émis pendant l'exercice		
Réduction nb titres suite à réduction du Capital		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	480	1

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 83 584 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 415	14 415		
Dettes fiscales et sociales	3 186	3 186		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	65 983	65 983		
Produits constatés d'avance				
Total	83 584	83 584		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés 64 903

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - factures non parvenues	14 400
Etat - autres charges à payer	200
Divers - charges à payer	1 080
Total	15 680

JULIA

Société par actions simplifiée
au capital de 480 euros
Siège social : 1 bis rue Marie Caroline de Beaufort
59134 BEAUCAMPS LIGNY
890 671 928 RCS LILLE METROPOLE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 17 OCTOBRE 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2023 s'élevant à 34.326,35 euros de la manière suivante :

Au compte « autres réserves » : 34.326,35 euros
S'élevant ainsi à 75.049,48 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
Le Président

